

Communiqué de presse du préfet de la Creuse paru dans l'Echo 30 avril 2008

« Suite aux différents mouvements dans les lycées du département, le Préfet de la Creuse, en liaison avec Mme Sancier-Chateau, recteur d'académie, rappelle que l'Académie de Limoges et le département de la Creuse perdent, à la rentrée 2008, respectivement 524 élèves et 66 élèves dans le second degré par rapport à 2007. Consécutivement, les effectifs des professeurs sont adaptés. En Creuse, au total, ce sont 15,5 postes qui ont été retirés au titre de l'enseignement, en collèges, lycée professionnel, lycée général et technologique. Le taux d'encadrement des lycéens et collégiens est donc maintenu, pour la rentrée 2008, à la valeur de l'année en cours, globalement et quelque soit le type d'établissement, en Creuse comme en Limousin. Il s'établit à une valeur moyenne de un enseignant pour 11 élèves et demeure le plus élevé de France. Le nombre d'heures-enseignant par élève (H/E) s'établit à 1,59 dans l'Académie de Limoges, soit le taux le plus élevé de toutes les Académies de France. En Creuse, le H/E est le plus élevé de l'Académie soit 1,70. D'autre part, l'équivalent de 17 emplois ont été transformés en heures supplémentaires. C'est dans ce cas le « statut » des heures qui se modifie et cela reste transparent pour l'élève. Le potentiel d'enseignement demeure le même que l'an dernier et se voit même amélioré.

On ne peut donc pas parler comme cela a été avancé d'une suppression d'une cinquantaine de postes d'enseignants en Creuse : l'information est inexacte. Il convient aussi de préciser qu'un enseignant sur deux n'effectue pas d'heures supplémentaires et que les recrutements d'enseignants continueront à hauteur d'un départ sur deux.

Il est à rappeler que les données ci-dessus étaient connues et communiquées dès le 21 janvier et qu'elles n'ont pas évolué depuis lors. »

**A la page suivante le communiqué de presse
du SNES en réponse à celui de M le préfet**



*Local F.S.U.
Maison des Associations et des Syndicats
11 rue de Braconne
23000 GUERET*

☎ 05 55 41 16 32

Fax : 05 55 41 83 94

Adresse électronique : snes23@laposte.net

Guéret le 5 mai 2008,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le recadrage du Préfet

(titre de l'Echo de la Creuse du 30 avril 2008)

Dans un communiqué, Monsieur le Préfet de la Creuse se sent obligé de défendre Madame le Recteur d'Académie, preuve, s'il en est, que le mouvement qui anime les enseignants et les lycéens dans ce département, comme dans d'autres, pousse le gouvernement et son représentant à essayer de justifier l'injustifiable.

Le communiqué annonce la perte de 66 élèves pour le second degré dans le département par rapport à 2007, or, si nous nous fions aux documents de l'Inspection d'Académie, la baisse dans les collèges est de 32 élèves entre les prévisions pour la rentrée 2008 et celles pour la rentrée 2007. Quels sont ces 34 élèves qui manquent à l'appel et apparaissent dans le communiqué préfectoral ? Des futurs lycéens, alors que l'orientation des élèves de 3^{ème} n'est pas encore effectuée ? L'application d'une mystérieuse formule mathématique ? La précision est étonnante !

Monsieur le préfet nous annonce 15,5 postes (mais oublie de préciser en « équivalent temps plein ») en moins au titre de la démographie, soit 1 poste pour 4,26 élèves (sur la base de 66). Alors pourquoi, alors que les SEGPA du département devraient gagner 9 élèves (de 247 à 256), 2 postes ne sont-ils pas créés ? La démographie a souvent bon dos !

Vient ensuite le couplet classique sur le taux d'encadrement : « *le taux d'encadrement des lycéens et collégiens est donc bien maintenu* » ; « *Il s'établit à une valeur moyenne de un enseignant pour 11 élèves* ». Si ce taux a été maintenu, on peut supposer, que, comme d'autres personnes, Monsieur le Préfet ne maîtrise pas la règle de trois (proportionnalité) : si nous avons toujours 1 enseignant pour 11 élèves, à la perte de 66 élèves devrait correspondre la perte de 6 postes d'enseignants.

Faut-il préciser à Monsieur le Préfet, qui semble le méconnaître, que la Creuse est un département rural avec des établissements scolaires de petite taille qui contribuent à offrir un service public de proximité et participent de l'aménagement du territoire. L'éducation nationale se doit d'offrir la possibilité aux familles d'avoir des formations et options de proximité. Il est évident que dans des collèges de moins de 300 élèves (12 collèges sur 18) et pour ne prendre que cet exemple, le nombre d'élèves latinistes ou germanistes (lorsque cette possibilité existe encore) est faible justifiant cette moyenne d'un enseignant pour 11 élèves. Les élèves devront-ils s'éloigner de chez eux pour suivre une formation au risque de renoncer à celle-ci ?

« Il convient de préciser qu'un enseignant sur deux n'effectue pas d'heures supplémentaires » indique le communiqué de Monsieur le Préfet. S'est-il posé la question du pourquoi ? Après les CPA (qui ne sont plus attractives), ce sont les temps-partiels qui sont nombreux. Pourquoi ? Cette stratégie permet au collègue concerné de ne pas avoir d'heures supplémentaires et de réduire la pénibilité du travail en attendant une seconde carrière promise par la réforme Fillon et qui n'existe toujours pas. De nombreux collègues (et ça ne va pas aller en s'arrangeant) travaillent sur plusieurs établissements occasionnant une fatigue, une multiplication de réunions et des difficultés d'intégration dans les équipes pédagogiques : ces conditions peuvent également les pousser à refuser les heures supplémentaires. De plus, est-il utile de le préciser, celles-ci sont moins rémunérées que des heures normales pour la très grande majorité des collègues et ne comptent absolument pas pour la retraite. Par ailleurs, le statut des enseignants de second degré n'impose qu'une seule heure supplémentaire année (HSA) obligatoire ; qu'advient-il des 306 heures de cours (17 postes x 18 heures) si les collègues refusent de les effectuer ? Transformer des heures postes en HSA conduit à supprimer des postes

Pour notre part, nous n'avons jamais évoqué la *« suppression d'une cinquantaine de postes d'enseignants en Creuse »*, mais d'une quarantaine de postes physiques dans le second degré (y compris les 6,5 postes d'assistants d'éducation qui contribuent à la surveillance et à l'aide aux devoirs des élèves, mais également des personnels administratifs). Monsieur le préfet semble, d'ailleurs, nous donner raison puisqu'il indique la perte de 32,5 postes (15,5 + 17) en y incluant les collègues en fin de CPA (cessation progressive d'activité) dont le poste est supprimé. Or, d'après les documents officiels dont nous disposons, ce sont 35 postes physiques d'enseignants qui sont supprimés dans les collèges et lycées. Y aurait-il d'autres suppressions prévues d'ici à la rentrée cachées par les services de l'Inspection d'Académie et du rectorat ?

« Il est à rappeler que les données ci-dessus étaient connues et communiquées dès le 21 janvier et qu'elles n'ont pas évolué depuis lors ». Il est également à rappeler, que si de nombreuses mobilisations ont eu lieu depuis le 21 janvier, c'est justement pour faire évoluer ces données.